

A Paris le 29 avril 2024

**Objet : DÉPÔT D'UN PRÉAVIS DE GRÈVE POUR TOUS LES AGENTS ACB SUR LA PÉRIODE DES EXAMENS SESSION 2023/24**

Cette année encore, le SEA-UNSA dépose un préavis de grève pour tous les agents ACB convoqués aux examens de la session 2023-2024.

Même si le vent du changement semble souffler sur ces conditions d'emploi au niveau national, pour le SEA-UNSA, les négociations avancent à petits pas et elles n'apportent pas encore ce que nous espérons en termes de reconnaissance des agents ACB. Des promesses ont été faites au plus haut niveau et nous en attendons la traduction dans les faits.

Avec l'explosion de l'apprentissage, les candidats aux examens de fin d'année sont de plus en plus nombreux. Il est nécessaire, pour la bonne marche des missions de la Mirex, que les personnels de l'apprentissage participent pleinement aux missions d'examens. Il ne tient qu'au Ministère de reconnaître leur travail, non pas seulement entre juin et juillet, mais bien de manière pérenne et au minimum en passant les conventions de mise à disposition réglementaires entre les EPLEFPA et l'État pour ces missions spécifiques.

Nous rappelons que sans convention, envoyer les agents aux examens est illégal et met à mal financièrement certains centres qui, malgré la réforme de l'apprentissage, n'arrivent toujours pas à sortir la tête de l'eau. Par ailleurs, cela engage une responsabilité des directions des EPLEFPA en cas de problème, alors même que les agents sont positionnés temporairement sur une autre mission avec un autre employeur : cherchez l'erreur !

Si par la suite, dans les conditions convenues, les ACB acceptent d'aller aux examens, d'en assurer les missions et les responsabilités à tous les niveaux, pourquoi le Ministère ne pourrait-il pas admettre que les ACB s'engagent dans les mêmes missions que les titulaires toute l'année et donc pourquoi ne pourrait-il pas soutenir cette ligne lors des négociations nationales futures ?

Nous attendons ainsi que le Ministère se positionne fermement pour une reconnaissance des fonctions et missions des ACB. Il est important que cela se traduise dans les textes à venir. Dans un premier temps, nous souhaitons que le Ministre donne ordre à ses services de respecter la législation et qu'il mette en place des conventions de mise à disposition entre les EPLEFPA employeurs et le MASA.



Manuel Deveaud  
Secrétaire général du SEA-UNSA